



Les services d'eau et d'assainissement dans les Objectifs de Développement Durable

Document de travail
Version - Juillet 2016

Sommaire

Introduction	5
Des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Objectifs du Développement Durable	6
Historique des OMD et ODD.....	6
Les acteurs institutionnels des Objectifs de Développement Durable.....	8
Au niveau international.....	8
Pour la thématique Eau/Assainissement	9
En France	9
Définition et mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable	10
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le secteur de l'eau et l'assainissement	10
La définition des ODD.....	12
L'eau et l'assainissement dans les autres ODD.....	14
La définition du cadre d'indicateurs de suivi des ODD	15
Les services d'eau et d'assainissement dans l'ODD 6	16
Cible 6.1 : Eau potable.....	16
Cible 6.2 : Assainissement et hygiène.....	18
Cible 6.3 : Pollution des ressources et gestion des eaux usées.....	21
La prise en compte des lieux publics dans les services d'eau et d'assainissement.....	22
Annexe 1 : Bibliographie.....	23
Annexe 2 : Liste des cibles et indicateurs associés de l'ODD 6	25

Liste des abréviations

COP	Conference Of Parties (Conférence des Parties, en français)
ECOSOC	Conseil Economique et Social de l'ONU
HLP	High Level Panel (Panel de Haut Niveau, en français)
ISIC	International Standard Industrial Classification
JMP	Joint Monitoring Program (Programme Commun de suivi, en français)
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OWG	Open Working Group
PFE	Partenariat Français pour l'Eau
UN	United Nations
SDG	Sustainable Development Goals (voir ODD)
SEEA	System of Economic-Environmental Accounting
WHO	World Health Organization (voir OMS)

Introduction

En septembre 2000, huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) étaient déterminés lors du Sommet du Millénaire. Ces objectifs, déclinés en différentes cibles à atteindre, définissaient un plan d'action global pour le développement visant à s'affranchir de la pauvreté à l'horizon 2015. Une des caractéristiques principales de ce programme était de définir et mettre en place des indicateurs de progrès, suivis annuellement par l'Organisation des Nations Unies (ONU). La question de l'eau était essentiellement présente à travers la seule dimension de l'accès à un approvisionnement en eau potable, en tant que cible de l'objectif 7 « Préserver l'environnement ». La thématique de l'assainissement, absente dans la formulation initiale des OMD, n'était apparue que deux ans plus tard et ciblait l'accès à des services d'assainissement de base.

Quinze ans plus tard, avec la conclusion du programme pour le Millénaire, un nouveau programme a été adopté lors du Sommet sur le Développement Durable en septembre 2015. Suite à différents processus de consultations (nationale, internationale, au niveau des États et au niveau de la société civile) basées sur les enseignements tirés des OMD, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles ont été définis pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice et faire face au changement climatique jusqu'en 2030. Dans le nouvel agenda post-2015, l'eau a gagné une place plus importante et apparaît à présent comme l'un des 17 objectifs. Cette place pour un ODD spécifique à l'eau a été possible grâce à une approche coordonnée entre l'ensemble des acteurs de l'eau, tant ceux se préoccupant de la gestion de la ressource, que ceux mobilisés sur les services d'eau et d'assainissement. L'ODD 6 qui vise à « garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » se décline en huit cibles spécifiques.

Les activités du pS-Eau interviennent dans le cadre de l'ODD 6 et en particulier sur les trois premières cibles : pour l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement adéquats et gérés en toute sécurité.

Cette note a pour objectif de rappeler le contexte d'élaboration des ODD ainsi que de fournir un éclairage sur la prise en charge de la question de l'eau et de l'assainissement dans les ODD. Ceci doit pouvoir permettre aux acteurs du secteur de replacer leurs actions dans le contexte des ODD.

Des Objectifs du Millénaire pour le Développement aux Objectifs du Développement Durable

Historique des OMD et ODD

2000

Définition des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Le Sommet du Millénaire, du 6 au 8 septembre 2000, s'est conclu avec l'adoption par les 189 États Membres de la [Déclaration du Millénaire](#), qui énonce **huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)**. La thématique de l'eau est abordée dans l'objectif 7 « Préserver l'environnement », mais l'assainissement n'est pas mentionné.

2002

Le Projet du Millénaire : recommandations pour la réalisation des OMD

De 2002 à 2006, le Projet Objectifs du Millénaire a regroupé un panel de spécialistes mandatés par le Secrétaire général de l'ONU. Ils publient leurs recommandations dans un rapport intitulé « [Investir dans le développement : plan pratique de réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement](#) ».

Le Sommet mondial du Développement Durable : ajout d'une cible sur l'assainissement dans les OMD

Lors du Sommet mondial de Johannesburg en septembre 2002, une cible spécifique sur l'assainissement est ajoutée. La version finale de la cible 7.c de l'OMD7 devient :

Cible 7.C - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

2008

La Réunion de haut niveau sur la réalisation des OMD

Le 25 septembre 2008, une réunion de haut niveau sur la réalisation des OMD effectue **un bilan mitigé des OMD à mi-parcours**. Des progrès réels ont été accomplis, notamment pour l'amélioration de l'accès aux services d'approvisionnement en eau. Mais de fortes disparités sont constatées, aux niveaux international et national.

2010

Le Sommet mondial de 2010 : un plan mondial pour les OMD

Le Sommet de 2010 s'est conclu avec l'adoption d'un **plan d'action mondial** intitulé « [Tenir les promesses: tous unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement](#) » et la promesse d'une aide de plus de 40 milliards de dollars au cours des cinq années suivantes par les différents acteurs institutionnels.

2013

Fin des OMD, préparation vers l'après-2015

Plusieurs contributions aux réflexions de l'ONU sur le post-2015 ont été réalisées :

- ❖ Mai 2013 : [rapport du Panel de Haut Niveau](#) sur le cadre post-2015
- ❖ Juin 2013 : rapport du [Sustainable Development Solutions Network](#)
- ❖ 25 Septembre 2013 : un sommet spécial sur les OMD a réaffirmé l'engagement des États à atteindre les OMD.

2015

La conférence d'Addis Abeba sur le financement du développement

Du 13 au 16 juillet 2015, cette [conférence internationale](#) (la troisième, après Monterrey en 2002 et Doha en 2008) a discuté des pistes de financement du développement, en lien notamment avec la mise en œuvre du Programme de Développement Durable. Le résultat de la conférence intègre la question climatique et les ODD mais soulève des critiques pour son manque d'ambition.

Un nouveau Programme de Développement Durable et la définition de nouveaux objectifs pour 2030

Lors du Sommet du 25 au 27 septembre 2015, les États Membres de l'ONU ont adopté un nouveau [Programme de Développement Durable](#), qui comprend un ensemble de **17 objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030**. Le nouveau programme se base sur les huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000.

L'ODD 6 est consacrée aux problématiques liées à l'eau. Il se décline en huit cibles spécifiques qui reprennent les thématiques d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement et d'hygiène ainsi que la protection de la ressource et des écosystèmes liés à l'eau.

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

La Conférence des Parties 21 (COP21) et l'Accord de Paris

A l'issue de la COP 21 (30 novembre - 11 décembre 2015), les États Membres de l'ONU adoptent la Convention-cadre sur les changements climatiques, nommée [Accord de Paris](#), le 12 décembre 2015. Cet accord fixe pour objectif de **contenir la hausse des températures en-deçà de 2°C, et de s'efforcer de la limiter à 1,5°C**. La réalisation des ODD se fait en adéquation à la mise en œuvre de cet accord.

A partir de 2015, la définition d'indicateurs de suivi pour les ODD

- ❖ Mars 2015 : la 46^{ème} session de la [Commission statistique de l'ONU](#) a créé un [Groupe d'experts et inter-institutions](#) chargé de définir des indicateurs pour les ODD et de soutenir leur mise en œuvre. Ce groupe s'est réuni lors de différentes sessions (juin 2015, octobre 2015, mars 2016) et a tenu des consultations ouvertes afin d'établir des propositions pour les indicateurs.
- ❖ 8-11 Mars 2016 : la 47^{ème} session de la Commission statistique de l'ONU a adopté le [cadre global d'indicateurs de mesure des ODD](#) proposé par le groupe d'experts et inter-institutions. Ce cadre global d'indicateurs doit être présenté au Conseil économique et social (ECOSOC) et à l'Assemblée générale de l'ONU pour son adoption définitive.
- ❖ Mai 2016 : 5^{ème} rencontre du Panel de Haut Niveau pour discuter du cadre global d'indicateurs et définir les prochaines étapes pour l'organisation du prochain forum mondial.

2016

Les acteurs institutionnels des Objectifs de Développement Durable

Les tableaux suivants regroupent certains acteurs clés impliqués dans les processus des ODD, en s'inspirant notamment de la note de synthèse des acteurs et des processus institutionnels et civils des ODD réalisée par la Coalition Eau et disponible à la page : <http://www.coalition-eau.org/wp-content/uploads/Note-Processus-post-2015-Janvier-2015.pdf> (Accès le 08/07/2016).

Au niveau international

Assemblée générale des Nations Unies	<p>Lors des sommets mondiaux, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté les programmes de développement au niveau mondial (Programme du Millénaire pour le développement en 2000, Programme de Développement Durable en 2015).</p> <p>http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F</p>
Groupe de travail ouvert sur les Objectifs de Développement Durable	<p>Le Groupe de travail ouvert des Nations Unies sur les ODD, a rassemblé de janvier 2013 à juillet 2014 des représentants de 70 pays partageant 30 sièges. La France y a partagé un siège avec l'Allemagne et la Suisse.</p> <p>Le travail de l'OWG a établi la proposition des 17 Objectifs de Développement Durable.</p> <p><i>En anglais : Open Working Group (OWG)</i> https://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html</p>
Commission Statistique des Nations Unies	<p>C'est une commission technique du Conseil économique et social des Nations Unies. Lors de sa 4^{ème} session, elle a adopté le cadre global d'indicateurs de mesure, qui permettra de rendre compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD).</p> <p><i>En anglais : UN Statistical Commission</i> http://unstats.un.org/unsd/statcom</p>
Groupe d'experts et inter-institutions	<p>Le Groupe d'experts et inter-institutions sur les indicateurs des Objectifs de Développement Durable a été chargé par la Commission Statistique des Nations Unies, en mars 2015, d'établir le cadre global d'indicateurs de mesure.</p> <p><i>En anglais : Inter-agency and Expert Group on SDG Indicators (IAEG-SDGs)</i> http://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/</p>
Forum Politique de Haut Niveau	<p>Le rôle fonctionnel du HPLF comprend, entre autres : la définition de l'agenda politique, l'intégration, la mise en œuvre, le contrôle et la révision des objectifs notamment par la production d'un rapport annuel mondial sur le développement durable et l'identification des problématiques émergentes. Y prennent part notamment les 9 <i>Groupes majeurs</i>, représentants de la société civile (femmes, enfants et jeunes, ONG, autorités locales, etc.).</p> <p><i>En anglais : High Level Political Forum (HLPF)</i> https://sustainabledevelopment.un.org/hlpf</p>
Panel de Haut-Niveau pour le développement de l'Agenda Post-2015	<p>Le Panel de haut niveau des experts sur l'agenda post-2015 a rendu public un rapport en mai 2013, avec des recommandations et une proposition d'objectifs pour le cadre post-2015.</p> <p><i>En anglais : High Level Panel (HLP)</i> http://www.post2015hlp.org/about/</p>

Pour la thématique Eau/Assainissement

UN Water	UN-Water centralise la réflexion au niveau international dans le secteur de l'eau et l'assainissement et compile les propositions des acteurs pour élaborer une proposition cohérente et unifiée.
Programme commun OMS/UNICEF	<p>Ce programme est le dispositif officiel du système des Nations Unies chargé de l'information sur les progrès accomplis en vue de la réalisation des OMD et ODD liés à l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Il publie des rapports d'avancement et collecte les données pays et relatives aux indicateurs.</p> <p><i>En anglais : WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation (JMP)</i> http://www.wssinfo.org/</p>
Panel de Haut Niveau pour l'Eau	<p>Le Panel de Haut Niveau pour l'eau est composé de 10 chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que de conseillers spéciaux nommés par le Secrétaire général des Nations Unies, chargés de mobiliser les réseaux et ressources pour la réalisation de l'ODD 6.</p> <p><i>En anglais : High Level Panel on Water</i> https://sustainabledevelopment.un.org/topics/waterandsanitation/hlpw</p>
Conseil Mondial de l'Eau	<p>Le Conseil mondial de l'eau est une plate-forme multilatérale d'ONG, d'organisations de la société civile et de gouvernements sur la réduction des problèmes liés à l'eau. Le Conseil souhaite contribuer au processus post-2015 afin que l'eau devienne une priorité de la communauté internationale, notamment en s'appuyant sur le Forum Mondial de l'Eau qui aura lieu au Brésil en 2018.</p> <p><i>En anglais : World Water Council</i> http://www.worldwatercouncil.org/fr/</p>

En France

Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer	<p>Le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM) coordonne la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du Développement Durable en France.</p> <p>Comme 22 autres pays du monde, la France s'est portée volontaire pour mener une revue nationale en 2016 et la présenter au forum politique de haut niveau de juillet 2016. Un rapport est en cours d'élaboration et sera remis à l'ONU en juin.</p> <p>http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-objectifs-de-developpement,47591.html</p>
Partenariat Français pour l'Eau	<p>Le PFE, partenariat multi-acteurs des acteurs français de l'eau vise à faire connaître et à promouvoir au plan international l'approche et l'expertise française en matière de gestion de l'eau. Il a constitué des groupes de travail sur le climat et les ODD qui œuvrent à promouvoir la place de l'eau au sein de ces deux thématiques.</p> <p>https://www.partenariat-francais-eau.fr/</p>

Définition et mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable

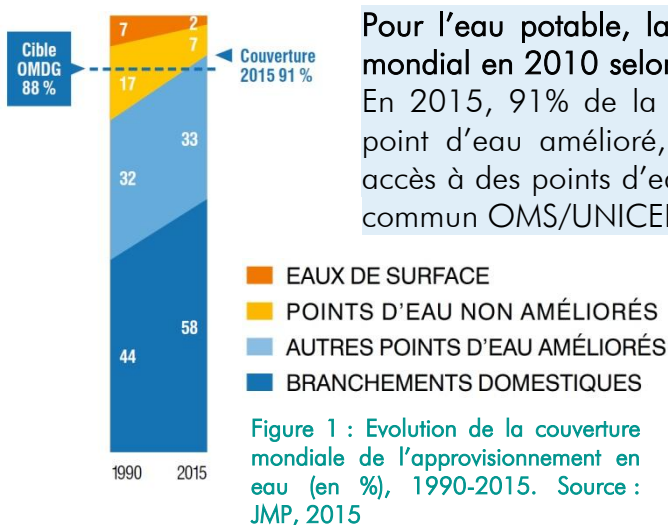
Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le secteur de l'eau et l'assainissement

Le bilan des Objectifs du Millénaire pour le Développement a servi de base à la construction du nouveau Programme de Développement Durable. Effectué à partir de 2013 jusqu'en 2015, il a fait état d'améliorations importantes pour le secteur de l'eau et de l'assainissement, même si de nombreux points restent à améliorer.

Les OMD traitaient essentiellement de l'accès à l'eau et à l'assainissement en utilisant deux indicateurs, relatifs à la cible 7.c, « réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base » :

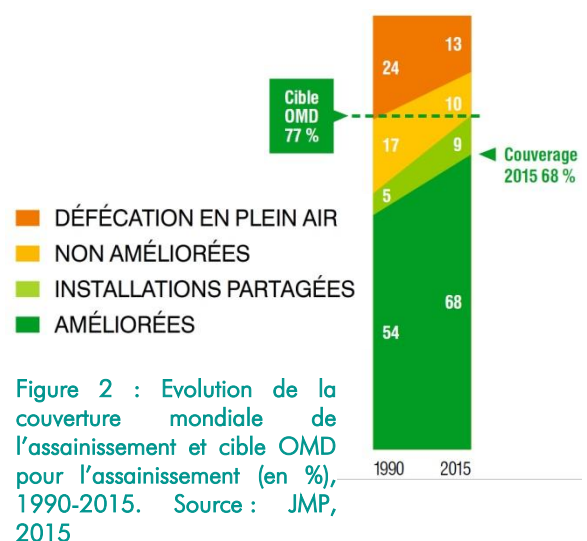
- la proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée (7.8)
- la proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées (7.9).

La cible 7.c a été partiellement atteinte.



Pour l'eau potable, la cible 7.c aurait été atteinte au niveau mondial en 2010 selon le Programme commun OMS/UNICEF. En 2015, 91% de la population mondiale aurait accès à un point d'eau amélioré, laissant le nombre de personnes sans accès à des points d'eau améliorés à 663 millions (Programme commun OMS/UNICEF, 2015).

L'objectif pour l'assainissement n'a pas été atteint en 2015. Le rapport d'évaluation du Programme commun OMS/UNICEF en 2015 précise que seulement 68% de la population mondiale a accès à un service d'assainissement amélioré mais 2,4 milliards de personnes manquent encore d'installations sanitaires de base, tels que des toilettes ou des latrines. Parmi elles, 946 millions de personnes défèquent à l'air libre.



Le bilan des OMD a montré que, si l'accès à l'eau et à l'assainissement a progressé dans le monde depuis 2000, de grandes disparités subsistent et n'étaient pas forcément prises en compte dans le suivi des indicateurs 7.8 et 7.9 liés à la cible eau. Ainsi les progrès réalisés s'avèrent très différents d'un pays à l'autre. Les différences sont également importantes entre riches et pauvres, entre le milieu rural et le milieu urbain. Par exemple, pour l'eau, la croissance démographique en milieu rural étant faible, les progrès sont plus rapides, tandis qu'à l'inverse en milieu urbain, l'amélioration de l'accès est plus difficile car les progrès peinent à compenser la croissance démographique.

Les disparités au niveau mondial entre les milieux ruraux et urbains ont diminué, mais d'importants écarts subsistent

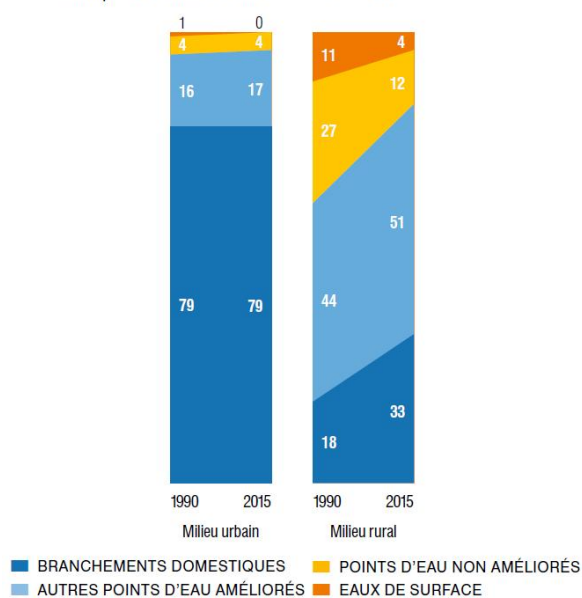


Figure 3 : Evolution de la couverture d'eau potable en milieu urbain et rural (%). Source : JMP, 2015

En dépit des progrès réalisés, la couverture d'assainissement dans les zones rurales est toujours en retard par rapport aux zones urbaines

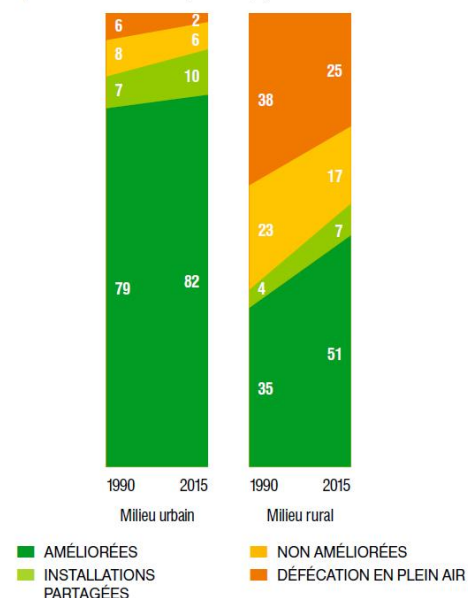


Figure 4 : Evolution de la couverture d'assainissement en milieu rural et urbain (%). Source : JMP, 2015

De plus, la place secondaire accordée à l'eau et à l'assainissement dans les OMD était contestée par les acteurs du secteur. Initialement, la cible 7.c ne comprenait qu'un volet « accès à l'eau potable ». Face aux critiques soulignant qu'il fallait également évoquer la problématique de l'assainissement, la notion d'accès aux infrastructures d'assainissement est apparue en complément de l'accès à l'eau potable à partir de 2003. Mais cet ajout posait de nouvelles questions : l'accès à un assainissement « de base » était évoqué sans pour autant en donner une définition claire et en réduisant la question de l'assainissement au seul problème de l'accès à des toilettes. De même, pour l'accès à l'eau potable, la notion de « source d'eau améliorée » apparaissait dans les indicateurs : or certaines personnes peuvent avoir accès à une eau dite « améliorée » sans pour autant que celle-ci soit potable.

La définition des ODD

Lors du Sommet sur le Développement Durable en septembre 2015, les États membres de l'ONU ont adopté un nouveau Programme de Développement Durable, qui comprend un ensemble de **17 objectifs mondiaux et 169 cibles** pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.

La différence entre le nouveau programme de développement pour 2030 et le programme pour le Millénaire réside principalement dans le **souci de la durabilité**. Alors que les OMD étaient axés principalement sur les questions sociales, les ODD considèrent les différentes dimensions du développement durable : la croissance économique, l'intégration sociale et la protection de l'environnement (UN, 2015).



Dans ce nouveau programme, l'objectif 6 est spécifiquement dédié aux questions d'eau et d'assainissement et se décline en huit cibles (voir tableau page suivante). Les services d'eau potable et d'assainissement sont principalement concernés par les trois premières cibles (6.1, 6.2 et 6.3). Ils peuvent aussi dépendre des cibles 6.a et 6.b dans les cadres respectifs de la coopération internationale et de la participation des usagers à la gestion des services.

Les cibles 6.1 et 6.2 sont dans la continuité de l'objectif 7.c du Millénaire pour le développement et se focalisent sur l'accès universel à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène. A présent, l'accès à l'eau prend en compte les notions de disponibilité, d'accessibilité du service et de potabilité de l'eau fournie, ce qui constitue une avancée notable au regard de l'OMD 7.c dont l'objectif se limitait à l'existence d'un point d'eau, sans prendre en compte la qualité de l'eau distribuée ni la fonctionnalité et l'accessibilité à ce point d'eau. Les cibles 6.2 et 6.3 élargissent le cadre des OMD au-delà de la seule considération des infrastructures d'assainissement et couvrent à présent la filière dans son ensemble, en soulignant l'importance de la gestion et du traitement des boues.

Ces cibles appellent à un changement de paradigme : **la réalisation de l'ODD 6 devra passer de l'approche projet à visée infrastructurelle uniquement** (ce qui était globalement le cas pour l'OMD 7.c) **à une réflexion par service, plus largement systémique** qui répondra aux problématiques de gestion des services, tarification, régulation, etc.

La seconde nouveauté est l'insistance sur les notions d'équité et d'universalité de l'accès, qui devrait avoir des implications sur la manière de cibler l'aide internationale, de penser les tarifs des services existants et de mobiliser les ressources domestiques.

Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Goal 6 : Ensure availability and sustainable management of water and sanitation for all

Cible 6.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Cible 6.2 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable

Cible 6.3 - D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Cible 6.4 - D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau

Cible 6.5 - D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient

Cible 6.6 - D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs

Cible 6.a - D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation

Cible 6.b - Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

Target 6.1 - By 2030, achieve universal and equitable access to safe and affordable drinking water for all

Target 6.2 - By 2030, achieve access to adequate and equitable sanitation and hygiene for all and end open defecation, paying special attention to the needs of women and girls and those in vulnerable situations)

Target 6.3 - By 2030, improve water quality by reducing pollution, eliminating dumping and minimizing release of hazardous chemicals and materials, halving the proportion of untreated wastewater and substantially increasing recycling and safe reuse globally

Target 6.4 - By 2030, substantially increase water-use efficiency across all sectors and ensure sustainable withdrawals and supply of freshwater to address water scarcity and substantially reduce the number of people suffering from water scarcity

Target 6.5 - By 2030, implement integrated water resources management at all levels, including through transboundary cooperation as appropriate

Target 6.6 - By 2020, protect and restore water-related ecosystems, including mountains, forests, wetlands, rivers, aquifers and lakes

Target 6.a - By 2030, expand international cooperation and capacity-building support to developing countries in water- and sanitation-related activities and programmes, including water harvesting, desalination, water efficiency, wastewater treatment, recycling and reuse technologies

Target 6.b - Support and strengthen the participation of local communities in improving water and sanitation management

L'eau et l'assainissement dans les autres ODD

L'eau est présente dans 7 autres Objectifs de Développement Durable, qu'elle soit mentionnée directement ou indirectement.



Figure 5 : la présence de la thématique Eau dans les ODD (texte tronqué dans les encadrés).

La définition du cadre d'indicateurs de suivi des ODD

Les objectifs et cibles des ODD font l'objet d'un suivi par un cadre d'indicateurs mondiaux, qui pourraient éventuellement être complétés par des indicateurs nationaux et régionaux développés par les Etats Membres lorsque les données de références nationales sont manquantes (voir le Programme de Développement, article 75).

Le cadre mondial d'indicateurs que doit élaborer le Groupe d'experts et inter-institutions chargé des indicateurs relatifs aux Objectifs de Développement Durable a été approuvé par la Commission de statistique en mars 2016. Ces indicateurs devront être présentés au Conseil économique et social (ECOSOC) et à l'Assemblée générale de l'ONU avant leur validation définitive.

Les indicateurs proposés pour l'ODD 6 se basent sur différents critères, dont le **niveau de service**. Ces niveaux définissent des échelles de service pour l'eau potable et pour l'assainissement.

La nouveauté des ODD est l'introduction dans ces niveaux de service de la **notion de « service géré en toute sécurité »** (« safely managed » en anglais), qui se place en haut de l'échelle, au-dessus du niveau d'approvisionnement en eau potable ou en assainissement amélioré. Le niveau « amélioré » (« improved »), qui était utilisé dans les indicateurs des OMD, correspondra dans cette nouvelle échelle à un niveau dit « basique » (« basic »).

Les indicateurs et niveaux de service associés pour l'eau potable et l'assainissement sont donnés plus en détails dans le chapitre suivant.

Les services d'eau et d'assainissement dans l'ODD 6

Cible 6.1 : Eau potable

Cible 6.1 - D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable

Définition des termes utilisés

Termes utilisés	Définition proposée par le Programme Commun OMS/UNICEF
6.1 D'ici à 2030, assurer	
l'accès	Implique que l'eau soit en quantité suffisante pour répondre aux besoins domestiques et disponible avec un accès fiable et proche du domicile
universel	Implique tous les lieux, y compris les domiciles, les écoles, les centres de santé, les lieux de travail, etc. Doit être utilisable par les hommes, femmes, filles et garçons de tous âges y compris les personnes vivant avec un handicap. <i>NB : la version anglaise ajoute le terme « for all » qui est implicite dans l'utilisation du terme « universel » de la version française.</i>
et équitable	Implique la réduction et l'élimination progressive des inégalités entre les sous-groupes de population
à l'eau potable,	Eau utilisée pour la boisson, la cuisine, la préparation de la nourriture et l'hygiène personnelle <i>NB : la version anglaise ajoute l'adjectif supplémentaire « safe » pour l'eau potable, qui implique que, à tout moment, l'eau potable ne doit pas contenir d'agents pathogènes et ne doit pas avoir un niveau élevé de produits chimiques</i>
à un coût abordable	Le paiement du service ne doit pas constituer une barrière pour l'accès ni ne doit empêcher de subvenir à d'autres besoins fondamentaux

Indicateurs pour l'eau potable

L'indicateur principal des MDG concernait « l'utilisation d'une source d'eau potable améliorée ». Les critiques émises lors des consultations internationales mentionnaient notamment la non-prise en compte des critères comme l'accessibilité, la disponibilité et la qualité.

L'indicateur principal proposé pour les ODD est l'indicateur 6.1.1 : « le pourcentage de la population utilisant des services d'eau potable géré en toute sécurité ».

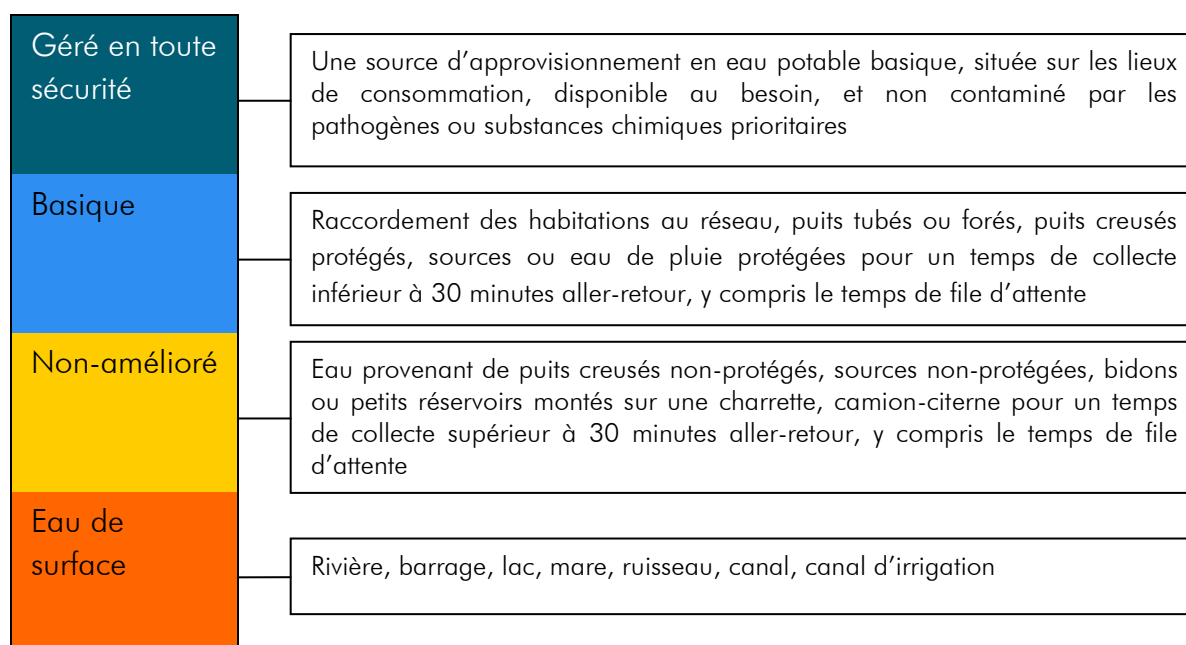
Il comprend quatre critères :

- ❖ une source d'approvisionnement en eau potable basique (selon la définition de l'indicateur « amélioré » des OMD),

- ❖ situé sur les lieux de consommation,
- ❖ disponible à tout moment où on en a besoin,
- ❖ et non contaminé par les pathogènes ou substances chimiques prioritaires.

Cet indicateur principal constitue le niveau de service le plus élevé pour la cible 6.1. Les autres niveaux de service reprennent les niveaux de l'échelle utilisée pour les OMD, le niveau de service « basique » reprenant la définition de « point d'eau amélioré » qui figurait dans les OMD.

Echelle de l'eau potable en milieu domestique



Le Programme commun OMS/UNICEF indique que l'évaluation du niveau de service peut passer par des enquêtes et des recensements auprès des ménages, qui peuvent produire de l'information sur le type de source d'approvisionnement en eau potable et leur localisation, éventuellement renseigner sur la disponibilité et la qualité de l'eau au niveau des ménages. Ces données peuvent être combinées avec des données de disponibilité et de conformité avec les standards de qualité nationaux ou d'autres autorités de régulation.

Cible 6.2 : Assainissement et hygiène

Cible 6.2 - D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.

Définition des termes utilisés

Termes utilisés	Définition proposée par le Programme Commun OMS/UNICEF
<i>6.1 D'ici à 2030, assurer</i>	
l'accès	Implique des infrastructures proches du domicile, pouvant être atteinte facilement et utilisée en cas de besoin
de tous	Convient pour une utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes handicapées
dans des conditions équitables	Implique la réduction progressive et l'élimination des inégalités entre les sous-groupes de population
à des services d'assainissement	L'assainissement est la mise à disposition d'infrastructures et de services pour la gestion et l'élimination de l'urine et les fèces humaines en toute sécurité
et d'hygiène	L'hygiène est défini comme les conditions et les pratiques qui aident à maintenir la santé et prévenir la propagation de maladies, y compris par le lavage des mains, la gestion de l'hygiène menstruelle et l'hygiène alimentaire
adéquats	Implique un système qui sépare hygiéniquement les excréta des contacts humain, ainsi que la réutilisation en toute sécurité / le traitement des excréta in situ, ou le transport vers une usine de traitement.
mettre fin à la défécation en plein air	Excréta des adultes ou des enfants qui sont : déposés (directement ou après avoir été couvert par une couche de terre) dans la brousse, un champ, une plage, ou toute autre zone ouverte ; déchargé directement dans un canal de drainage, rivière, mer, ou tout autre plan d'eau ; ou qui sont enveloppés dans un matériau temporaire et jeté
en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles	Implique de réduire le fardeau de la collecte de l'eau et de permettre aux femmes et aux filles de gérer leurs besoins d'assainissement et d'hygiène avec dignité. Une attention particulière devrait être accordée aux besoins des femmes et des filles dans les lieux « à forte utilisation » tels que les écoles, les lieux de travail et les lieux « à haut risque » tels que les établissements de soins de santé et les centres de détention.
et des personnes	Implique une attention aux besoins spécifiques en eau,

en situation vulnérable	assainissement et hygiène trouvés dans les « cas particuliers », y compris les camps de réfugiés, les centres de détention, les lieux de rassemblements de masse et de pèlerinages.
--------------------------------	---

Indicateurs pour le suivi de l'assainissement

L'indicateur principal des OMD concernait « l'utilisation d'une infrastructure d'assainissement améliorée ». Cet indicateur avait été critiqué sur le besoin d'aller au-delà des seules considérations d'accès à l'assainissement, qui ne prennent pas en compte la filière assainissement dans son ensemble, dont la gestion des boues fécales.

Tout comme pour l'eau potable, l'évaluation de l'assainissement pour la cible 6.2 se décompose par niveau de service, au niveau domestique et dans les lieux publics.

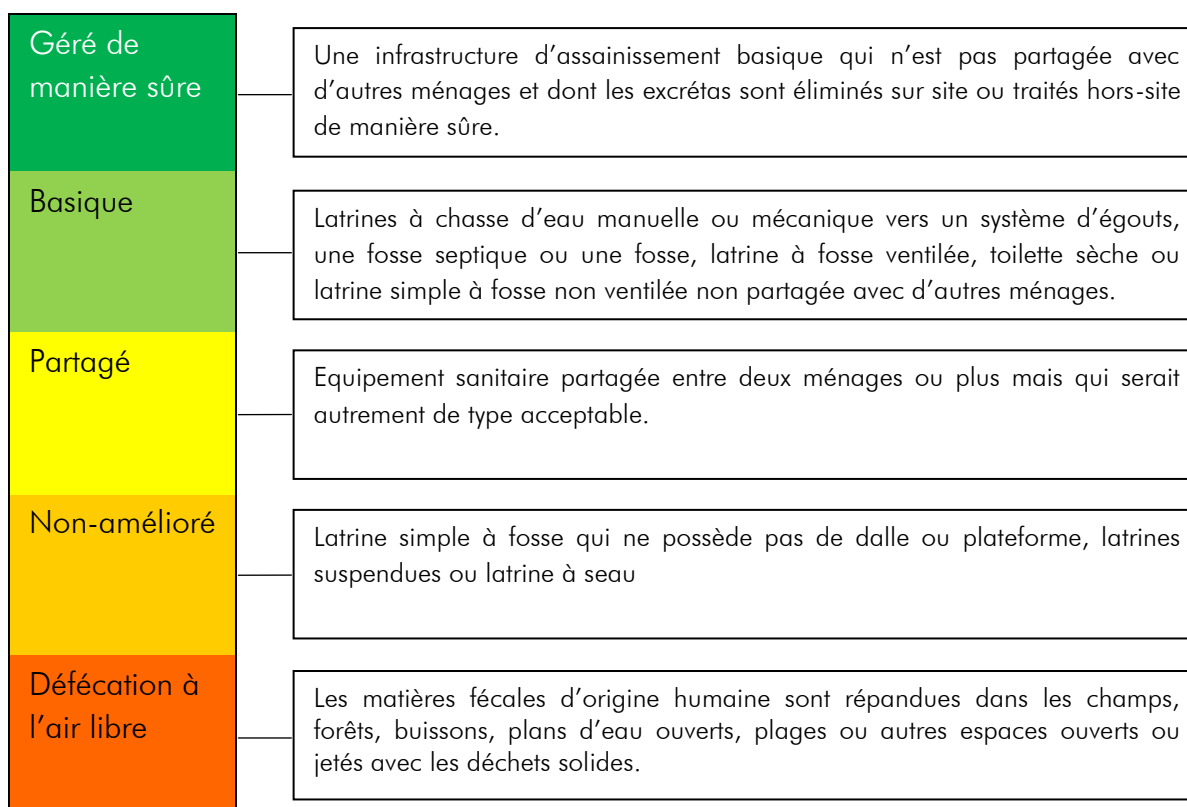
L'indicateur principal proposé pour les ODD est **l'indicateur 6.2.1 : « le pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité ».**

Il comprend trois critères :

- ❖ une infrastructure d'assainissement basique (selon la définition de l'indicateur « amélioré » des OMD)
- ❖ qui n'est pas partagée avec d'autres ménages
- ❖ et dont les excréta sont éliminés sur site ou traités hors-site en toute sécurité.

Les autres niveaux de service reprennent les niveaux de l'échelle utilisée pour les OMD, le niveau de service « basique » reprenant la définition de « service d'assainissement amélioré » qui figurait dans les OMD.

Echelle de l'assainissement



De même que pour l'eau potable, l'évaluation du niveau de service peut passer par des enquêtes et recensements auprès des ménages, qui peuvent produire de l'information sur le type d'infrastructures d'assainissement et si elles sont partagées. Le Programme commun OMS/UNICEF suggère que l'estimation du pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité peut se faire en combinant la proportion de la population utilisant les différents types d'infrastructure d'assainissement avec la proportion d'eaux usées gérées en toute sécurité.

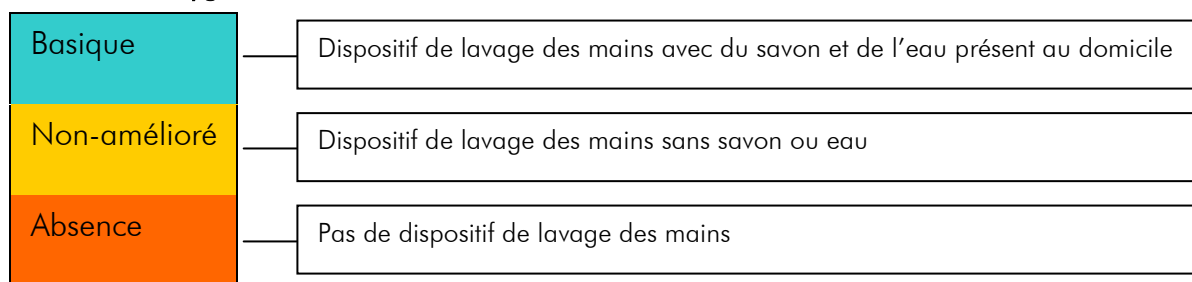
Suivi de l'hygiène

Les indicateurs de la cible 7c « eau et assainissement » de l'ODD 7 n'incluaient pas le critère de l'hygiène. Parmi l'éventail des comportements d'hygiène jugés importants pour la santé, les consultations internationales post-2015 ont identifié le lavage des mains au savon et à l'eau comme une priorité absolue dans tous les milieux.

Bien qu'il n'y ait pas à l'heure actuelle d'indicateurs proposés pour l'hygiène, le Programme commun OMS/UNICEF propose deux indicateurs complémentaires pour la cible 6.2 : « le pourcentage de la population avec un dispositif de lavage des mains avec de l'eau et du savon à domicile ».

Le nouvel indicateur de base proposé est le « **pourcentage de la population disposant d'installations de lavage des mains avec de l'eau et du savon à domicile** » et fait référence à la présence d'un dispositif pour contenir, transporter ou réguler le débit d'eau pour faciliter le lavage des mains.

Echelle de l'hygiène



Les enquêtes auprès des ménages comportent de plus en plus une section sur les pratiques d'hygiène pour laquelle l'inspecteur visite l'installation de lavage des mains et observe la présence d'eau et de savon. Cette observation de visu représente un indicateur plus fiable pour mesurer le comportement de lavage des mains que de demander aux individus de déclarer leur propre comportement.

Cible 6.3 : Pollution des ressources et gestion des eaux usées

Cible 6.3 - D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau

Définition des termes utilisés

Termes utilisés	Définition proposée par le Programme Commun OMS/UNICEF
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau	Implique une qualité adéquate des masses d'eau réceptrices de sorte qu'elles ne présentent pas de risques pour l'environnement ou la santé humaine.
en réduisant la pollution	La réduction de la pollution implique à la fois de minimiser la production de polluants à la source et de réduire les rejets de substances polluantes. Les deux types de pollution, diffuse et ponctuelle, doivent être pris en considération. Les sources ponctuelles sont fréquemment associées aux rejets d'eaux usées domestiques/municipales et une grande partie des sources diffuses viennent de ruissellement à partir des zones rurales et urbaines. Ces dernières prennent en compte à la fois le ruissellement agricole dans les zones rurales et de l'eau de surface contaminée dans les zones urbaines.
en éliminant le déversement de déchets	Le déversement de déchets se réfère à l'élimination inadéquate des déchets liquides et solides. Ceci se rapporte à l'élimination des déchets solides et des composants liquides associés qui sont lessivés dans les ressources en eau. Les lixiviats produits par la mauvaise gestion des déchets solides dans les sites d'élimination constituent un bon exemple. Ils constituent un risque à la fois par la présence possible de substances dangereuses et leur capacité à réduire la teneur en oxygène.
Et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses	Ceci concerne les rejets de certaines substances dangereuses, actuellement définies dans les conventions de Bâle (1989), de Rotterdam (1998) et de Stockholm (2001). La gestion est liée aux stratégies de réduction des déchets, mais également à l'impact du traitement sur ces composants et au déversement illégal.
en diminuant de moitié la proportion	Se réfère à : a) une réduction de moitié de la proportion non-traitée des eaux usées produites par les ménages b) une réduction de moitié de la proportion non-traitée des eaux usées générées par toutes les activités économiques dangereuses selon sur les catégories définies par la Classification internationale type par industrie (« International

	standard industrial classification » en anglais, ISIC)
d'eaux usées non traitées	Se réfère aux : a) eaux usées générées par les ménages qui ne subissent pas les niveaux de traitement tel que définis par le Système de comptabilité économique et environnementale (« System of Economic-environmental accounting » en anglais, SEEA) : traitement primaire, secondaire, tertiaire, avancé. b) eaux usées générées par les activités économiques dangereuses qui ne subissent pas les niveaux de traitement tel que définis par SEEA (i.e. primaire, secondaire, tertiaire). En particulier, les rejets d'eaux usées industriels dangereux (tel que définis par ISIC) peuvent être vérifiés au regard des permis de rejet.
et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage	Implique le recyclage de l'eau sur-site (au sein du même établissement ou site industriel)
et la réutilisation sans danger de l'eau	Concerne les eaux usées fournies à un utilisateur pour une utilisation ultérieure avec ou sans traitement préalable (ne concerne pas les eaux recyclées au sein même d'un site industriel). Le terme « réutilisation sans danger » peut être défini en utilisant une combinaison de niveaux de traitement (tel que définis par SEEA) et de types d'utilisation (cf. les Directives 2006 de l'OMS pour une utilisation sans danger des eaux usées).

Indicateurs pour le suivi de la gestion des eaux usées

L'indicateur 6.3.1 relatif à la cible 6.3 est « la proportion du volume d'eaux usées générées par les ménages et par les activités économiques traitée de façon sûre comparée au volume total d'eaux usées générées par les ménages et les activités économiques ».

La prise en compte des lieux publics dans les services d'eau et d'assainissement

A ce jour, les programmes de développement ont mis l'accent sur l'accès à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène au niveau des ménages. Bien que l'accès des ménages reste la principale préoccupation des consultations internationales, des recommandations apparaissent désormais dans les documents de suivi des ODD pour les institutions, y compris les écoles, les établissements de santé et les lieux de travail, où le manque d'accès à l'eau potable, l'assainissement ou l'hygiène ont également des impacts sur la santé, le bien-être et la productivité des populations.

Annexe 1 : Bibliographie

Les OMD et l'évaluation des OMD

Nations Unies (2000) **Déclaration du Millénaire**. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2000, cinquante-cinquième session, 55/2. Publication : Nations Unies. [Document en ligne](#), en français.

OMS/UNICEF Programme commun de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. **Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable. Mise à jour 2015 et évaluation des OMD**. Publication : OMS/UNICEF. [Disponible en ligne](#), en français.

Le Programme de Développement durable

Nations Unies (2015) **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030**. Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015, soixante-dixième session, 70/1. Publication : Nations Unies. [Document en ligne](#), en français.

Cette résolution (compte-rendu officiel) adopte le nouveau Programme de Développement Durable qui définit 17 objectifs de Développement Durable et 169 cibles.

Documents de suivi des ODD et des indicateurs associés

Commission Statistique (2016) **Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable**. Publication : Conseil économique et social. [Document en ligne](#), en français.

Ce rapport de la 47^{ème} session (8-11 mars 2016) de la Commission Statistique présente la liste d'indicateurs proposés le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs par afin d'établir un cadre mondial d'indicateurs.

WHO/UNICEF Joint Monitoring Programme for Water and Sanitation (2015) **WASH Post-2015 Proposed indicators for drinking water, sanitation and hygiene**. Publication : WHO, UNICEF. [Document en ligne](#), en anglais.

Cette brochure présente les différents indicateurs pour les cibles 6.1 et 6.2 et les échelles des services d'eau et d'assainissement.

IEAG-SDGs (2015) **Methodological note: Proposed indicator framework for monitoring SDG targets on drinking-water, sanitation, hygiene and wastewater**. Publication : WHO, UNICEF. [Document en ligne](#), en anglais.

Cette note du Groupe d'experts et Inter-institutions sur les ODD revient sur la définition des termes utilisés dans la formulation des cibles et des indicateurs pour l'eau potable, l'assainissement, l'hygiène et les eaux usées.

Pour aller plus loin sur la compréhension et l'analyse de l'ODD6 et ses indicateurs

Le Corre, M. (2015) **Les Objectifs du Développement durable : un changement de paradigme nécessitant des indicateurs appropriés, l'engagement des États et la vigilance citoyenne.** Publication : Coalition Eau, GRET, France. [Document en ligne](#), en français.

Coalition Eau (2015) **Post 2015 : Acteurs et processus. Note de présentation.** Publication : Coalition Eau, France. [Document en ligne](#), en français.

pS-Eau (2015) **Un ODD eau adopté : Quid de son appropriation et de sa mise en œuvre dans les pays en développement ?** Les jeudis du pS-Eau, n°9. Publication : pS-Eau, France. [Document en ligne](#), en français.

Réseau Projection (2013) **OMD, ODD, post-2015...: et l'eau et l'assainissement dans tout ça ?** Compte-rendu de la rencontre Jeunes Professionnels. Publication : Réseau Projection, France. [Document en ligne](#), en français.

Outils de communication et sites internet officiels

Nations Unies (2016) **Objectifs de Développement Durable, 17 Objectifs pour transformer notre monde.** [Site internet](#), en français

Le site officiel des Objectifs de Développement Durable qui regroupe la liste des ODD et leurs cibles et donne l'actualité de l'agenda international.

Nations Unies (2016) **Sustainable Development Knowledge Platform.** [Site internet](#), en anglais.

Cette plateforme informe sur les acteurs et processus internationaux de l'Agenda 2030.

Partenariat Français pour l'Eau (2016) **L'Eau dans les objectifs de Développement durable.** [Site internet](#), en français.

Le site internet du PFE regroupe des informations sur l'actualité de l'eau dans les ODD et propose des outils de communication à destination du grand public (poster, vidéo, etc.)

Sustainable Development Solutions Network (2016) **Sdg.guide. Getting Started with the Sustainable Development Goals.** [Site internet](#), en anglais.

Guide interactif à destination des acteurs de la mise en œuvre des ODD.

WHO/UNICEF (2016) **Joint Monitoring Programme for Water Supply and Sanitation.** [Site internet](#), en anglais.

Annexe 2 : Liste des cibles et indicateurs associés de l'ODD 6

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

Cibles	Indicateurs
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger 6.3.2 Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau 6.4.2. Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100) 6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les	6.6.1 Variation de l'étendue des

écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	écosystèmes tributaires de l'eau
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement